

CONSEIL MUNICIPAL du 11 décembre 2019

Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) entre communes et CAE

Lorsque des charges sont transférées à la CAE, cette commission est chargée d'évaluer le montant des charges réglées pendant les 5 dernières années par la commune qui transfère

En effet, si la CAE reprend le bien en l'état, la commune continue à garder à sa charge ce que cet équipement lui coûtait chaque année. Le montant déterminé est alors déduit du versement annuel de la CAE

La CAE quant à elle finance toutes les dépenses à compter de la date du transfert

En 2020 la CAE versera en lieu et place de la commune la participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Vosges (SDIS) pour un montant de 41 000 € plus quelques autres petites charges transférées.

Ces sommes sont donc déduites de la dotation versée par la CAE qui passe pour 2020 de 387 780 € à 336 651 €

Voté à l'Unanimité

Conventions avec les utilisateurs du site de l'aérodrome

Le Maire propose de renouveler les conventions actuelles d'une durée de 5 ans et signées fin 2015 avant de s'apercevoir qu'elles sont encore valables un an

Ce point est donc retiré de l'ordre du jour

Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV)

Le SDEV ayant déménagé son siège social il est proposé une modification des statuts de l'association afin de transférer le siège social à la nouvelle adresse.

Voté à l'unanimité

Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Obligation étant faite par la loi de procéder à la modification du PLU afin de le mettre en conformité avec le SCOT, Monsieur le Préfet demande à la commune de s'engager à procéder au lancement de la procédure

Voté à l'unanimité

Lotissement des Abbesses 2

Le Trésorier demande à la commune de clôturer le budget du lotissement le 31 décembre 2019 et pour se faire de transférer au budget communal la parcelle n°6 de 1297m², restant à vendre, pour un montant de 79 117 €

Il s'agit d'un jeu d'écriture comptable

Voté à l'unanimité

Création d'un lotissement rue des Prés

Le Maire propose la création d'un budget spécifique pour le projet de création d'un lotissement de 4 ou 5 parcelles rue des Prés

Le Maire a été autorisé par le conseil municipal du 30 janvier 2018, soit voilà 2 ans, à faire réaliser une étude de faisabilité par le cabinet ACERE

Aucun projet n'a été présenté à ce jour au conseil municipal, or il est indiqué que le permis de lotir a été accordé.

12 POUR et 2 ABSTENTIONS

Contrat de groupe pour le personnel

Chaque commune a souscrit un contrat avec un assureur privé pour l'assurance maladie - accident du travail du personnel communal

Le centre de gestion propose de passer un appel d'offre afin de négocier une offre groupée qui sera soumise aux communes qui le souhaiteront avec effet au 1er janvier 2021

Voté à l'unanimité

Affouages

Lors du conseil municipal du 6 décembre il a été voté un prix de 8€ pour la vente des coupes de bois aux habitants de la commune (affouages)

Un contrat a été signé avec chaque acheteur pour les années 2019 et 2020 mais la perception s'est aperçue à la réception des premiers règlements que sur le contrat signé figure un tarif de 7€

Le Maire propose de modifier la précédente délibération et de ramener le prix de vente à 7€ soit une perte d'environ 1 000 € pour la commune.

L'erreur est humaine mais 2 années de suite

Voté à l'unanimité

INFOS DIVERSES

Aucune

ON A AIME :

- Un conseil municipal réglé en 1h
- La proposition d'un appel d'offres départemental pour l'assurance statutaire du personnel qui devrait permettre de réaliser des économies

ON A MOINS AIME :

- Que ne soit pas présentée au conseil municipal l'étude effectuée par le cabinet ACERE sur le futur lotissement de la rue des Prés

LES OUPS :

- Que le conseil soit appelé à revenir sur le tarif de vente du bois d'affouage car sur les contrats il a été indiqué par les élus, comme il l'a été précisé, un montant de 7€ au lieu de 8€.

CONSEIL MUNICIPAL du 21 novembre 2019

A l'ordre du jour

- Acquisition immobilière
- Informations diverses

5 absents dans les rangs de la majorité et 3 dans ceux de l'opposition

Le Maire constate que le quorum n'est pas atteint et donc que le conseil ne peut délibérer valablement.

Il est à noter que le seul point à l'ordre du jour concernait l'acquisition immobilière dont il avait été question lors du conseil municipal du 6 novembre dernier

La convocation à ce conseil étant datée du 18 novembre et remise aux élus à cette date, le conseil ne pouvait se dérouler le 21 novembre sachant qu'un délai de 3 jours est obligatoire entre la date de la convocation et la date de la tenue de la réunion, ces 2 jours n'étant pas pris en compte dans le décompte.

C'est la raison pour laquelle l'opposition a décidé de boycotter ce conseil

OUPS :

Si à juste titre l'opposition n'y était pas, les représentants de l'ACDRA si !

Tout est possible au conseil municipal de Dogneville ! C'est la première fois que nous voyons un nouveau vote pour une décision déjà votée au conseil précédent et qui en outre ne figure ni dans une délibération ni sur le compte rendu de la séance du conseil du 6 novembre

CONSEIL MUNICIPAL du 6 novembre 2019

Acquisition immobilière

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu d'un agent immobilier un compromis de vente concernant la maison située à côté de l'Eglise, 97 rue Abbé Poirot, pour un montant de 87 000 €, frais d'agence compris car à la charge du vendeur.

Il propose que la commune l'achète pour ce même montant afin de la détruire

Jean Luc CUNY propose d'attendre de recevoir la déclaration d'intention d'aliéner puis de préempter.

Après une longue discussion le conseil opte par 8 VOIX POUR préempter - 5 VOIX pour l'achat immédiat et enfin 2 abstentions.

Il est donc décidé d'attendre et de préempter

Indemnité du Trésorier et du Régisseur

Après réception du décompte demandé par le Maire lors du conseil municipal précédent il est proposé de verser une indemnité de conseil au Receveur Municipal de Thaon d'un montant de 260 € pour l'année 2019

13 Voix POUR – 1 CONTRE et 1 ABSTENTION

Madame Marie Reine JACQUOT, employée communale, assurant la fonction de régisseur de recettes pour la commune, il est décidé de lui verser une indemnité de conseil d'un montant de 150€
ACCORD à l'UNANIMITE

Mutuelle Santé et Prévoyance pour le personnel

Le centre de gestion du personnel communal des Vosges propose à la commune d'adhérer à une convention permettant au personnel qui le souhaite de bénéficier d'une mutuelle santé et d'une assurance prévoyance pour le maintien du salaire en cas de maladie

La participation de la commune serait de 150€ par an pour chaque contrat plus 6€ par agent et par mois pour la mutuelle santé et 6€ par agent et par mois pour la Prévoyance

ACCORD à l'UNANIMITE

PRIMES du Personnel Communal

Le Maire propose de fixer à 8 340 € le montant total des primes qu'il affectera en 2019 au personnel communal pour la prime de fin d'année.

Et à 80€ le montant du bon d'achat pour chaque agent au titre du colis de Noël

ACCORD à l'UNANIMITE sur les 2 propositions

COUPES de BOIS 2020

Le Maire donne lecture des propositions de l'ONF concernant les coupes de bois qu'il serait bon d'effectuer en 2020

5 parcelles seraient concernées

Dans le cadre des affouages le bois sera vendu aux habitants à 8€ du stère

ACCORD à l'UNANIMITE

Puis le Maire propose de rajouter à la vente une parcelle infectée par les scolytes

Le bois de cette parcelle sera vendu à un professionnel à 2,50€ le stère

12 POUR – 1 CONTRE et 1 ABSTENTION

BUDGET

Le Maire ayant reçu un courrier du Trésorier Municipal lui demandant des précisions concernant les dépenses du compte <<Fêtes et Cérémonies>> il est proposé d'ajouter que les dépenses concernant les cadeaux offerts lors de départs en retraite soient affectées sur ce poste
ACCORD à l'UNANIMITE

INFOS DIVERSES

Le Maire informe les élus de subventions versées par la Communauté d'Agglomération à des habitants pour l'achat de vélos électriques

ON A AIME :

La signature de nouvelles conventions offrant au personnel la possibilité de bénéficier de la couverture santé et prévoyance

ON A MOINS AIME :

- Dommage de couper des arbres pour rien

LES OUPS :

- Qu'un vote soit intervenu concernant l'achat ou la préemption de l'immeuble Rue Abbé Poirot et que le résultat de ce vote ne figure pas dans le compte-rendu officiel

CONSEIL MUNICIPAL du 2 octobre 2019

Transfert du budget assainissement vers la Communauté d'Agglomération (CAE)

La commune récupérera 60% de ses excédents antérieurs soit 22 480 € le reste étant versé à la CAE

Les élus votent la signature du procès-verbal de transfert. Pour à l'unanimité.

Achat de terrains au Conseil Départemental

Le Département propose à la Commune de racheter les 13 ha de terrains acquis en 2012 pour le projet abandonné de contournement de la route Epinal Rambervillers. Les conditions financières sont exactement les mêmes qu'en 2012 soit 118 520 €

Pour à l'unanimité.

Convention de servitude de passage d'eau

Des conduites d'eau du syndicat intercommunal Capavenir-Girmont-Chavelot traversent Dogneville. La convention de passage étant expirée il est proposé une nouvelle convention pour 9 ans et le prix est revu.

Le Maire propose 325 €/an pour 2019-2020-2021 puis 350 € pour 2022-2023-2024 et enfin 375 € pour 2025-2026-2027. Pour à l'unanimité.

Demandes d'indemnisations suite aux travaux de la route CD12

La pizzeria La Régionna demande une indemnisation de 3 272 € correspondant à une partie de la perte de marge de 13 088 € (attestation comptable à l'appui). Selon plusieurs élus, la part de marge perdue semble excessive pour ce commerce par rapport aux montants déclarés de la boulangerie.

4 abstentions, 2 contre

La pharmacie a envoyé un courrier de réclamation mentionnant aussi des pertes de chiffre d'affaire suite à la fermeture de la rue Blériot puis aux travaux du CD12

Aucun chiffre n'est fourni pas plus que le montant de la demande d'indemnisation

Il est également demandé à la Commune de s'investir pour trouver un médecin.....

Biens sans maître

La commune va devenir propriétaire d'environ 5 000 m² de terres agricoles déclarées sans propriétaire par l'Etat. Pour à l'unanimité

Echange foncier

Nomination d'un délégué pour signer l'acte d'échange des étangs Benoit et de terrains situés en fin de parcours santé avec l'entreprise Barrière.

Bernard DOUTRES ayant suivi ce projet est désigné comme délégué. 1 contre, André COLIN qui précise que son vote contre concerne le projet pour lequel il a toujours été contre et non la personne déléguée.

Achat/vente de terrains

Un particulier souhaite acquérir une bande de terrain non constructible d'environ 400 m², en bordure de son jardin route de Dignonville, constituée surtout d'un fossé.

Le Maire propose 8€ du m². Adopté – 2 contre

La commune n'achètera pas un terrain situé en limite de la ferme PERNOT, rue de Brunove, suite à mésentente sur un échange de 40 m2.

Demande d'adhésion du Syndicat des Eaux de Thuillières au Syndicat Mixte d'Informatisation Communale (SMIC). Pour à l'unanimité.

Vote pour la récupération par l'Etat de la dotation aux aérodromes versée à tort deux fois.
Pour à l'unanimité d'autant que l'Etat a déjà récupéré les fonds sans avertissement.

Augmentation de 1,94% du tarif des repas facturés par le fournisseur ELIOR qui passe ainsi à 3,648 € par repas fourni et livré.

Le Maire indique qu'il faudra prochainement revoir les tarifs appliqués aux familles qui n'ont pas été augmentés depuis un moment.

Indemnité de conseil du trésorier

Le Perceptrice de la Trésorerie de Thaon demande une indemnité de 524,17 €
Le Maire lui demandera une explication sur ce montant avant délibération.

Informations diverses

La CAE a versé les aides à l'acquisition de vélos électriques à 4 administrés de la commune.

Le Maire montre des photos des épicias de la commune pour expliquer leur extinction progressive.

ON A AIME :

- Un conseil plutôt dans le calme

ON A MOINS AIME :

- Concernant l'achat de terrain rue de Brunove, le Maire a déclaré « S'il est mis en vente, on préemptera ». C'est la première fois qu'une opération immobilière présentée au conseil n'aboutit pas, et ce terrain appartient à un membre de l'ACDRA, coïncidence ???

- Les élus ont découvert la date de ce conseil dans la presse une semaine avant de recevoir eux-mêmes la convocation, avec l'ordre du jour, soit 3 jours avant la réunion mais juste dans les délais.

LES OUPS

- Le Maire indique qu'il faudra revoir à la hausse les tarifs du restaurant scolaire/garderie mais qu'à l'approche des élections municipales il vaut mieux attendre !

- Et dans la même veine en ce qui concerne la demande d'indemnisation pour les travaux du CD12
Un conseil municipal n'a pas à juger de l'importance d'un commerce par rapport à un autre en des termes tels que : on ne mange pas de pizzas tous les jours de même que l'on ne va quotidiennement à la pharmacie !

CONSEIL MUNICIPAL du 3 Juillet 2019

En ouverture de séance le Maire demande de respecter une minute de silence à la mémoire de Nicole GREGORI, ancienne conseillère municipale, décédée la semaine dernière.

Puis il passe la parole à Monsieur VAUTHIER, du Centre de Formation des Elus, qui rappelle aux élus qu'ils ont droit à 60h de formation gratuite dans le cadre de leur droit individuel à la formation. Il détaille les formations proposées telles : Prise de parole en public – Gérer mon quotidien sur les réseaux sociaux – Compétences du Conseil Municipal – Finances Locales - Langues étrangères – La coopération intercommunales - Logiciels informatiques – Urbanisme – Marchés Publics – etc...
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Suite à la démission du Conseil Municipal de Chantal ROCHES, qui siégeait au CCAS, il convient de pourvoir à son remplacement.

Gilles DREVET se porte candidat et est élu à l'unanimité

ADHESION au Conseil Architecture Urbanisme et Environnement des Vosges (CAUE)

Cette adhésion, pour un montant annuel de 127.50 €, doit permettre de faire procéder à l'inventaire du patrimoine communal

Adopté à l'unanimité

PARTICIPATION FINANCIERE pour un agent ayant fait valoir ses droits à la retraite

Après 14 années passées au service technique de la commune, Claude MATHIEU, qui s'est particulièrement investi dans le fleurissement, a pris sa retraite le 1er juillet.

Le Maire propose de lui acheter un vélo d'une valeur de 1 600 € correspondant à son souhait.

Les membres de l'opposition demandent le montant alloué pour les précédents départs en retraite, et qui semblent inférieurs,

Aucune réponse ne leur étant apportée ils indiquent qu'ils s'abstiendront afin d'assurer une certaine équité.

Adopté par 12 voix POUR et 3 abstentions

VENTE d'un terrain rue de Jeuxey

Le Maire propose de vendre un délaissé de terrain de 106 m² au propriétaire riverain qui en a fait la demande pour un montant de 13€/m² correspondant aux frais de bornage réglés par la commune.

Accord à l'unanimité.

SYNDICAT MIXTE d'INFORMATISATION COMMUNAL (SMIC)

La commune de Sainte Barbe ayant demandé à se retirer de ce syndicat le conseil donne son accord à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE du BUDGET

La commune devant verser une somme de 3 600 € à la Communauté d'Agglomération pour la gestion des documents administratifs il est décidé à l'unanimité de transférer cette somme du poste budgétaire des imprévus

TRANSFERT du service ASSAINISSEMENT à la CAE

Suite au transfert du service assainissement à la Communauté d'Agglomération le 1er janvier 2019, les élus communautaires ont décidé que les communes disposant de liquidités sur leur budget assainissement lors du transfert en conserverait entre 50% et 60%..

Pour Dogneville il s'agit d'une somme de 22 480 € sur 55 000 €
Adopté à l'unanimité

RENOUVELLEMENT d'ENGAGEMENT au PEFC

L'engagement de la commune au programme de reconnaissance des certifications forestières qui promeut la gestion durable des forêts, étant arrivé à terme il est décidé à l'unanimité de le renouveler pour 5 ans et pour une somme de 202,76 €

JURES d'ASSISES 2020

Il a été procédé au tirage au sort de 3 jurés d'assises parmi la liste des 1255 habitants inscrits sur les listes électorales de la commune.

Il s'agit de Monique BANNEROT, Philippe BRAGANTI et Pierre NIKEL

INDEMNISATION de la BOULANGERIE

Suite aux travaux effectués dans la traversée de la commune depuis plusieurs mois, les propriétaires de la boulangerie locale Petits Pains et Cie ont fait part d'une perte de chiffres d'affaires de 7 207 € entre le 1 octobre 2018 et le 31 mai 2019 et demande une aide de la commune. Après discussion sur le montant éventuel à verser, le Maire propose alors 25% de la perte subie. André COLIN, s'il n'est pas contre le versement d'une aide, fait remarquer que d'autres commerces de Dogneville sont aussi impactés. Il convient donc d'engager une réflexion globale et de ne pas délibérer sans avoir travaillé le dossier, ce qui n'est pas le cas. Une procédure officielle existant il convient de se rapprocher de la Chambre de Commerce et d'Industrie pour la mise en œuvre. En réponse Bernard DOUTRES indique que l'on ne peut pas comparer les commerces : On ne mange pas de pizza tous les jours et on ne va pas non plus à la pharmacie tous les jours ! Comme proposé par le Maire il est adopté le versement d'une somme de 1 802 € par 9 voix POUR et 6 ABSTENTIONS

INFOS DIVERSES

Le Maire informe les élus sur les ventes de propriétés et du non exercice de son droit de préemption, de subventions reçues de la Communauté d'Agglomération par des habitants pour l'achat de vélos électriques, d'une proposition d'installation de panneaux photovoltaïques sur le pourtour de l'aérodrome.

ON A AIME :

Conseil estival

ON A MOINS AIME :

- Une fois de plus de l'improvisation en ce qui concerne le versement d'une aide aux commerçants de Dogneville : 25% du chiffre d'affaire perdu pourquoi pas 15% , 50% voir 100% . Tous les commerçants auraient dû être rencontrés avant le début des travaux pour leur présenter le projet, écouter leurs remarques mais également aborder le sujet d'une éventuelle perte de chiffre d'affaire ce qui aurait permis de rechercher en amont, avec l'appui de la Chambre de Commerce, des solutions permettant de les indemniser de manière équitable.

- L'impression donnée d'un cadeau de départ en retraite à <<la tête du client >>. En général dans les entreprises offrant un cadeau d'un montant identique pour tous est déterminé.

LES OUPS :

- Que soit proposée aux élus une formation gratuite de 60h à 9 mois des élections municipales !

FACTURE EAU

Vous avez reçu votre facture d'eau, moi aussi.

Afin de connaître votre prix du m³, je vous invite à diviser le montant indiqué dans la colonne total par le nombre de m³ que vous avez consommé.

Ne vous fiez pas au prix du m³ indiqué sur votre facture.

Pour ma part j'arrive à 5,96 € le m³ ! Cliquez ici pour visualiser la facture. Et vous ? Je trouve que c'est cher. Qu'en pensez-vous ?

Demandez à vos amis d'autres communes pour savoir combien ils paient le m³. Si vous le souhaitez vous pouvez nous fournir vos remarques et info par mail à dognevillemacommune@gmail.com

CONSEIL MUNICIPAL du 15 avril 2019

M le Maire ouvre la séance par l'annonce du remplacement de Mme Chantal ROCHES, démissionnaire, par M Geoffrey POIROT .

INFORMATIONS DIVERSES

Vente d'une parcelle de 27 m2 au lotissement Les Rouaux à 10 euros le m2.

Subventions accordées par la communauté d'agglomération d'Epinal à un foyer de Dogneville dans le cadre de la rénovation.

Communication de dates de réunions.

Création de poste

M Voiry explique que M Claude Mathieu par en retraite le 1er juillet et qu'il faut le remplacer. Il a trouvé un paysagiste de formation qu'il propose d'embaucher à compter du 1er mai afin de le mettre en doublure pendant une période de 2 mois. Pour cela, il faut voter la création d'un poste, celui de M Mathieu sera supprimé lors de son départ.

Résultat du vote : 13 voix POUR

BUDGET PRIMITIF 2019

FISCALITE 2019

Les taux 2018 sont maintenus et votés à l'unanimité :

Taxe d'habitation 10,17 %

Taxe Foncier bâti 10,71 %

Taxe foncier non bâti 19,34 %.

Adopté 13 voix POUR

BUDGET 2019

Le Maire propose de passer au vote du budget 2019

Mme Duvoid demande si la municipalité a une idée du pourcentage du nombre d'habitants de Dogneville ayant bénéficié d'une réduction partielle ou totale de leur taxe d'habitation. Il lui a été répondu que c'est une préoccupation sans fondement et sans intérêt !

BUDGET EAU

Des recettes et des dépenses d'exploitation équilibrées à 29 182 €.

Des recettes et des dépenses d'investissement équilibrées à 52 722.31 €.

Mme Duvoid a fait remarquer qu'il y avait une différence non négligeable de 20 000 € par rapport à l'année passée.

Il semble que ce soit des immobilisations en cours dues à des amortissements.

Adopté 13 voix POUR

BUDGET FORET

Des dépenses de fonctionnement de 156 661 €

Des recettes de fonctionnement de 190 546,42 €.

Des recettes et des dépenses d'investissement équilibrées à 27 210,62 €.

Donc un excédent de 33 885,42 €.

Adopté 13voix POUR

BUDGET annexe du LOTISSEMENT les Abbesses 2 :

Des dépenses de fonctionnement de 2 546 396 € .

Des recettes de 2 621 979 €.

Des recettes et des dépenses excédentaires à hauteur de 75 583 €.

Adopté 12 voix POUR et 1 CONTRE

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 437 281,96 € .

Les recettes sont prévues pour 1 858 928,98 €.

Charges de personnel 400 800 € (contre 391 587,99 € en 2018 car 2 agents en longue maladie).

Subventions aux associations 11 200 € mais 13 000 € de prévus car la Mairie s'attend à une demande de l'association du Patrimoine.

20 000 € assainissement passé sur le budget eau.

Adoptés : 12 voix POUR et 1 CONTRE

BUDGET D'INVESTISSEMENT

Des dépenses pour 2 336 686 € .

2 000 000 € pour les travaux de la RD12

65 000 € pour l'achat de biens et de terrains.

10 000 € pour des travaux à la salle des fêtes et fournitures bureau et informatique.

30 000 € pour des dépenses imprévues

Le budget primitif 2019 d'investissement est adopté 12 voix POUR et 1 CONTRE

Les subventions aux diverses associations ont été votée à l'UNANIMITE des votants pour un montant total de 11 200 €.

ON A AIME :

Pour répondre à la question de Mme Duvoid : Selon une étude publiée par le FIGARO, 75,99% des foyers de Dogneville ne paieront plus de taxe d'habitation en 2020 soit 3 sur 4.

ON A MOINS AIME :

2 à 3 mois de doublure pour connaître le travail de l'agent technique communal qui prend sa retraite !

Espérons qu'il soit au top après cela !

De plus n'aurait-il pas été judicieux de demander au postulant la possession du permis de conduire C poids lourd nécessaire à la conduite de certains véhicules communaux.

LES OUPS :

Ce budget est révélateur du manque de rigueur dont fait preuve notre équipe municipale. En effet, même les chiffres qui sont connus, car fixés par avances (indemnités des élus par exemple) sont arrondis et fixés à la louche ainsi, l'année prochaine on se targuera d'avoir fait des économies...

CONSEIL MUNICIPAL du 27 mars 2019

Le Maire informe le Conseil de la démission du Conseil Municipal de Madame Chantal ROCHES qui dit ne plus être en accord avec les décisions prises par le Maire.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Note de l'ACDRA :

Le compte administratif retrace les mouvements effectifs des dépenses et des recettes de la Commune. Il doit être présenté chaque année au Conseil Municipal pour approbation.

FONCTIONNEMENT

EN DEPENSES :

Charges à caractère général à 321 620,28 €

Il s'agit principalement des dépenses eau – gaz – électricité – carburants - assainissement – entretien de la voirie et des bâtiments - ...

Charges de personnel à 391 587,99 €

Atténuation de produits à 141 851 ,00 €

Il s'agit du prélèvement FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources qui permet de compenser pour chaque commune les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale. Le reversement au titre du FNGIR est calculé sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme (dont les produits de l'imposition sur les entreprises de réseaux - IFER- perçus) de la taxe professionnelle pour le seul exercice 2010. Le calcul de ces garanties de ressources est une opération à caractère national. Les collectivités « gagnantes » de la réforme financent les pertes des collectivités « perdantes ». Les montants des reversements au titre du FNGIR sont figés.

Opérations d'ordre entre section à 219 034,49 €

Valeur comptable d'un bâtiment vendu en 2018 par la commune

Autres charges de gestion courante à 192 844,09 €

En particulier le versement au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), les indemnités des élus, le reversement à la CAE,

Charges financières à 202,38 €

Charges exceptionnelles à 250,00 €

Soit un total de dépenses de 1 267 390,23 €

EN RECETTES :

Atténuation de charges à 1 311,75 €

Opérations d'ordre entre section à 41 153,49 €

Produits des services à 69 976,46 €

Impôts et taxes à 794 942,75 €

dont 388 225 € de reversement de la CAE et 312 651 € de taxes foncières et d'habitation

Dotations et participations à 215 807,27 €

dont 155 290 € de dotation forfaitaire à rapprocher du versement de 141 851 € au FNGIR porté en dépenses

Autres produits de gestion courante à 54 924,34 €
dont 49 704 € d'encaissement de loyers

Produits financiers à 28.16 €
Produits exceptionnels à 144 171,89 €
dont 131 500 € pour la vente d'un bâtiment communal
Soit un total de recettes de 1 322 316,01 €

Et un excédent de fonctionnement de 54 925,78 € contre 245 000 € en 2017

INVESTISSEMENT

Des dépenses pour un montant de 205 587,71 €
dont 46 718 € d'achat de terrains, 13 000 € pour le remplacement du portail d'entrée des ateliers communaux, 11 525 € pour le remplacement du bar de la salle des fêtes, 38 000 € d'achat de matériel, d'outillage et de mobilier.
Des recettes de 376 400,26 € principalement des subventions, des dotations de l'Etat et la vente d'un bâtiment
D'où un déficit d'investissement de 170 812,55 €

Le compte administratif tant en fonctionnement qu'en investissement est approuvé :
8 POUR - 4 CONTRE

Le budget EAU

Un excédent de clôture en fonctionnement de 3 050 €
Un excédent de clôture en investissement de 26 290,31 €

Le budget ASSAINISSEMENT

Un excédent de clôture de 55 786,31 € transféré sur le budget général de la commune suite à la reprise de la compétence assainissement par la CAE

Le budget FORET

Des dépenses de fonctionnement de 7 709,47 € et des recettes de 19 949 ,91 € soit un excédent de 12 240,44 € pour l'exercice 2018 et un excédent cumulé avec les années antérieures de 176 438,42 €
Des dépenses d'investissement de 9 229,18 €

Les 3 budgets Eau, Assainissement et Forêt ont été adoptés :
11 voix POUR et 1 voix CONTRE.

Le budget annexe du LOTISSEMENT les Abbesses 2

En investissement un déficit de 131,76 € et un excédent total de 23 729,93 € en tenant compte de l'excédent reporté

En fonctionnement un excédent de clôture de 93 006,02 €

Ce budget a été adopté par 8 voix POUR – 4 CONTRE

Il est à noter qu'aucune recette de vente de terrains n'a été réalisée en 2018

Il est prévu un reste à réaliser en recettes de 319 326 € pour la vente des derniers terrains et une dépense de 400 000 € à reverser au budget communal au titre de l'avance reçue au début de l'opération.

QUESTIONS DIVERSES

* Suite à la décision du rachat de la maison située en face de la Salle des Fêtes, le Maire informe qu'il est entré en discussion avec les propriétaires de parcelles voisines afin de leur proposer que la commune les achète.

* Modification des indemnités des élus suite à la démission d'Yvan Leclerc

* Proposition d'achat d'une plaque commémorative à la mémoire d'André Roth, ancien Maire

ON A AIME :

* Une faible augmentation des frais de personnel : 3%

* Le vote Contre sur tous les comptes administratifs de l'ancien Adjoint aux Finances Yvan Leclerc, qui avait donné pouvoir.

ON A MOINS AIME :

Les charges de fonctionnement qui ont augmenté de plus de 19%

Un excédent de fonctionnement de seulement 55 K€. Rappel l'excédent de fonctionnement permet de financer les futurs investissements.

Aucune vente de terrains sur le lotissement des Abbesses suite aux << passe-droits >> accordés à certains acheteurs par le Maire

LES OUPS :

La démission de Madame Chantal ROCHES qui fait suite à celle de l'Adjoint Yvan LECLERC. La majorité a-t-elle du vague à l'âme et n'accepte plus de cautionner certaines pratiques !

La désinvolture du Maire en répondant à la question d'André Colin qui lui demandait qui avait réglé la consommation d'eau des cyclotouristes venus en août sur l'aérodrome. Il ne souhaite pas en effet que cette facture, d'environ 10 000 €, soit à la charge des habitants de Dogneville. Le Maire lui indiquant que les Bianlouts sont d'accord pour régler la facture !

Aucune explication sur les montants des factures d'eau des bâtiments communaux qui sont passées d'une moyenne de 5 000 € jusqu'en 2015 à 22 684 € en 2016 – 16 758 € en 2017 et 12 707 € en 2018.

CONSEIL MUNICIPAL du 20 mars 2019

Demande de soutien de la FNCOFOR

Demande de la FNCOFOR (Fédération Nationale des Communes Forestières) aux communes de la soutenir dans la décision prise par l'état de ne plus leur permettre l'encaissement des recettes de vente de bois. C'est l'ONF (Office National des Forêts) qui les percevra (gain de temps, voire de commissions ...). 4 votes pour, 10 abstentions, adopté.

SMIC (Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Communes)

Prise en charge de la participation au SMIC (825 €) par le budget communal au lieu d'être intégré à l'imposition des habitants. Pour à l'unanimité.

BUDGET ASSAINISSEMENT

La trésorerie demande de clôturer définitivement le budget communal assainissement, cette compétence étant transférée à la Communauté d'Agglomération (CAE) depuis le 1er janvier 2019. Pour à l'unanimité.

ACQUISITION d'un bâtiment.

Le Maire a proposé au propriétaire de la ferme PERNOT rue de Brunove, en vente depuis plusieurs années et qui venait de trouver un acquéreur, d'acheter ce bien pour un montant de 55 000 euros hors frais de notaire et de taxe. Cet investissement communal s'inscrit dans un futur et hypothétique projet de parking supplémentaire pour la salle des fêtes. Il souhaite également acquérir 300 m² de terrains d'un autre propriétaire jouxtant cette ferme portant le tout à 900 m². Le Maire précise que les travaux ne seront pas réalisés sous le mandat actuel, laissant la prochaine municipalité décider du devenir de cet investissement. Afin qu'on ne lui reproche pas l'anticipation de ce possible parking, il préfère acheter le bien. Pour 11, contre 2, abstention 1, projet adopté.

INFORMATIONS DIVERSES

* CAE a subventionné 2 habitants pour des travaux de rénovation et d'économies d'énergie.

* Dates de conférences et réunions diverses.

* Mme Roches s'est renseignée pour une possibilité de prise en charge mutualisée de la RGPD. Pour le moment ce service n'existe pas.

* M Colin a fait remarquer à M Voiry qu'il pensait que cette réunion aurait dû commencer par un hommage à M Roth André, Ancien Maire de la Commune, décédé récemment. M Voiry en a convenu et a demandé à tous une minute de silence.

* M Colin demande des explications sur la démission de l'adjoint aux finances M Leclerc suite à l'article paru dans la Presse ...

Grandes effusions de flots de paroles incompréhensibles...

ON A AIME :

Mme Roches a fait son travail de conseillère en cherchant une solution pérenne de protection des données RGPD au sein de structures existantes auxquelles nous adhérons déjà et pouvant offrir ce type de service.

Raisonner pour le bien de la commune, même si ce n'est pas pour le mandat actuel est un point sur lequel on ne peut être que d'accord.

ON A MOINS AIME :

Acquisition de la ferme, sans chiffrage exact du coup éventuel des travaux de réhabilitation pour logements, travaux pour parking ou même de la faisabilité de tout travaux dans ce périmètre protégé par les bâtiments de France.

Pour rappel, les vitraux de notre église étant classés, même l'autorisation de démolir n'est pas garantie. Un dossier plus fourni aurait été le bienvenu pour un bien qui est en vente depuis 4 ans déjà...et après toutes les plaintes que M Voiry a eu pour le manque de stationnements autour de la salle des fêtes, on s'étonne que ce projet n'ai pas fait l'objet d'une concertation anticipée.

LES OUPS :

Il est regrettable que certains conseillers ne sachent pas garder leur calme et se donnent en spectacle ... Nous sommes en démocratie et même l'opposition a le droit de poser des questions et de s'exprimer

POTAGES et PAPOTAGES du 24 mars 2019

L'ACDRA vous remercie de votre participation à notre promenade du dimanche 24 mars. Nous avons été victime de notre succès puisque nous, membres de l'association, n'avons pas pu déguster nos préparations ... plus une goutte.

Le soleil nous a réchauffé le corps, les potages ont régalés les papilles, les papotages ont enrichi les liens sociaux, la promenade nous a fait découvrir ou redécouvrir notre village et vous avez été le druide qui a fait que tout a fonctionné.

Merci aux commerçants qui ont distribué nos tracts, seul moyen de communication que nous avons eu sur la commune. Merci aux bénévoles qui nous ont aidé à tout préparer. Merci à notre municipalité, aux secrétaires de mairie qui nous ont imprimé nos tracts et nos carnets de route. Merci aux correspondants de presse qui nous ont mis à l'honneur sur le plan local et qui ont fait le déplacement ce jour.

Un énorme merci à Petits Pains et Compagnie, à la Regionna, à Minibus Services tous 3 de Dogneville, à la ferme de la Blonde de Fauconcourt, à Vittel Events, à Optical Discount Géant Casino Epinal, pour leurs dons qui ont permis la composition de 2 paniers garnis.

Après tirage au sort des participants, c'est Mme Paulin et Mme Masson qui ont remporté ces paniers.

Les recettes de soupes sont disponibles ci-dessous

A l'année prochaine.

Laurence Forterre

Présidente de l'ACDRA

SOUPE 1 - VELOUTE D'ENDIVES

6 personnes

2 kg d'endives

750 g de pomme de terre

60 g de beurre

2 cubes de bouillon de volaille

creme liquide

cerfeuil

poivre

sel

Préparation : 15 min

Cuisson : 20 min

Ebouillantez les endives pour enlever l'amertume

Faites-les revenir en petits morceaux dans le beurre et ajoutez les pommes de terre en petits cubes

Couvrez le tout avec 2 litres d'eau et incorporez les cubes de bouillon.

Laissez cuire 20-30 minutes, mixez, rectifiez l'assaisonnement en poivre et en sel, puis ajoutez plus ou moins de crème selon vos goûts

Au moment de servir parsemez de pluche de cerfeuil.

SOUPE 2

Recettes 4 personnes

Soupe carottes Coco numéro 2

400 g carottes

2 oignons

1 belle branche de céleri

2 belles pommes de terre
1 bouillon de poule
500 ml lait de coco
1/2 l de lait écrémé
1 l d'eau
Sel
Poivre

Faire revenir les oignons avec une cuillère à café d'huile d'olives. Ajouter le céleri, puis les carottes en rondelles et les pommes de terre. Puis les liquides.
Passer au blender.

SOUPE 3 POUR 6 Personnes

3 Pommes IDARED
750 g de PANAIS
2 ECHALOTTES
2 cubes de bouillon de volaille
25 CL de lait
50 G de ventreche ou de lardons
100 g de creme liquide entiere
huile d'olive
sel
piment d'espelette
paprika

VELOUTE PANAIS-POMMES

Préparation : 20 min
Cuisson : 45 min

Lavez puis épluchez les panais et les pommes. Coupez-les en cubes. Gardez les épluchures. Dans une casserole faites suer les échalotes hachées dans 2 cuillères à soupe d'huile d'olive. Ajoutez les panais et les pommes, une pincée de piment et de sel. Versez ensuite le bouillon et le lait. Portez à ébullition, puis poursuivez la cuisson 25 minutes sur feu moyen. Détaillez la ventrèche en bâtonnets et faites-les revenir dans une poêle sans matières grasses. Réservez-les immédiatement sur du papier absorbant. Gardez quelques bâtonnets pour la décoration et faites infuser le reste dans la crème liquide. Lorsque les légumes sont tendres, ajoutez la crème infusée avec les bâtonnets, laissez cuire encore 10 minutes. Mixez le velouté au mixeur plongeant. Faites frire rapidement dans une poêle les épluchures de pommes et de panais avec de l'huile d'olive chaude, jusqu'à coloration. Retirez avec une écumoire et égouttez sur du papier absorbant. Salez, saupoudrez de piment. Servez le velouté décoré de bâtonnets et des épluchures frites. Saupoudrez de piment et de paprika.

SOUPE 4
Soupe poires pain d'épices
1kg de poires bien mûres
1/2 l de crème anglaise
Cannelle

Faire compoter les poires. Les mixer et ajouter la crème anglaise. Ajouter la cannelle.
Couper le pain d'épice en cube et le faire dorer au four façon croûtons.
Servir la soupe. Une fraîche avec les croûtons de pain d'épices.

BON APPETIT

DEMISSION DE L'ADJOINT aux FINANCES

Source Vosges Matin du 18 mars 2019

CONSEIL MUNICIPAL du 27 février 2019

CESSION de terrain rue du Ruisseau

Le Maire propose de céder aux futurs acheteurs des anciens ateliers municipaux deux petites bandes de terrain jouxtant la rue du Ruisseau. L'une de 5 m² et l'autre de 13 m².

Ces parcelles seraient cédées gratuitement dans le cadre du rachat du bâtiment.

13 POUR et 2 CONTRE.

Afin de permettre cette vente il est également nécessaire de procéder au déclassement du bâtiment afin de le passer dans le domaine privé de la commune alors qu'actuellement il s'agit d'un bien public.

12 POUR et 3 CONTRE

TRANSFERT à la CAE

Chaque année la commune verse au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) sa contribution d'un montant de l'ordre de 40 000 €.

Il est proposé le transfert de cette compétence à la CAE. En contrepartie la CAE retiendra cette somme sur la contribution financière allouée chaque année à la commune.

Accord à l'UNANIMITE

ADHESION AU SMIC (Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Communes)

Les élus donnent leur accord à l'UNANIMITE à l'adhésion au SMIC de la commune de Gerbamont et de plusieurs syndicats scolaires.

MODIFICATION d'une délibération

Une erreur est apparue dans la rédaction d'une délibération concernant l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) versée au personnel communal. La Préfecture demande que le Conseil Municipal délibère à nouveau sur ce sujet.

Accord à l'UNANIMITE

TABLEAU des EFFECTIFS du personnel communal

A ce jour le personnel communal se compose de 15 agents dont 13 agents titulaires et 2 agents contractuels pour 12,47 ETC (équivalents temps plein).

Le Conseil prend note et valide l'information.

DEMISSION d'un ADJOINT

Le Maire informe de la démission d'Yvan LECLERC de son poste de 2ème Adjoint et propose, à un an du renouvellement du Conseil, de ne pas le remplacer.

Il indique que la démission, qui prend effet au 1er février 2019, serait due au refus de l'Adjoint d'accepter qu'un acheteur d'une parcelle au lotissement des Abbesses puisse bénéficier d'un délai de paiement de plusieurs mois ce qui lui paraissait non justifié s'agissant de plus d'un investisseur.

Or le Maire souligne que c'est lui qui décide et donc qu'il a donné son accord mais ne justifie pas cette décision.

BAIL de CHASSE

Le Maire informe le Conseil que le bail entre la Commune et la Société de Chasse de Dogneville arrive à expiration le 31 mars 2019.

Il propose de le renouveler pour 9 ans soit jusqu'au 31 mars 2028.

Le loyer actuel versé par la société de chasse s'élève pour 2018 à 2 969 €. Il passerait à 3 000 € en 2019 et augmenterait d'environ 1,5% chaque année pour terminer à 3 380 € en 2027.

Le bail stipule que 70% des chasseurs doivent être contribuables à Dogneville et que l'autorisation est donnée pour exercer la chasse les samedis, dimanche et jours fériés sur les 281 ha communaux concernés.

PROTECTION DES DONNEES INFORMATIQUES

Le Maire souhaite que l'ensemble des données informatiques de la commune puissent être protégées et donc sauvegardées en cas de détérioration du matériel informatique, d'une panne, ou autre.

Il a reçu une offre d'un prestataire qui propose un contrat de 5 ans et met à disposition le matériel moyennant un tarif mensuel de 174 €.

Si tous les participants sont unanimes à dire qu'il convient de sécuriser les données, plusieurs préconisent de signer un contrat d'un an renouvelable par tacite reconduction afin de ne pas être lié avec ce prestataire pour plusieurs années.

Le Maire s'oppose fermement à cette demande sans apporter d'éléments sur sa position.

Aucun vote n'a été demandé sur ce point

INFOS DIVERSES :

Le Maire informe les élus des différentes ventes de propriétés intervenus ces derniers mois pour lesquelles il n'a pas exercé son droit de préemption et liste les réunions intercommunales programmées.

ON A AIME :

La mise à jour du tableau des effectifs communaux

ON A MOINS AIME :

- Que le Maire n'accepte aucune objection ou proposition constructive de l'opposition. Il apparaît pourtant logique de demander que le contrat pour la sauvegarde des données informatiques soit signé pour un an par tacite reconduction sachant que le syndicat mixte pour l'informatisation des communes travaille sur ce point comme indiqué dans le dernier rapport moral de ce syndicat : << Réflexion sur les sauvegardes pour un archivage électronique sécurisé des données sensibles des collectivités, via un serveur sécurisé contenu dans un coffre-fort blindé et anti-feu >>

- Que pour justifier le délai de paiement accordé à un acheteur, le Maire ose dire que la perception encaisse les chèques des ventes de terrain et réalise un placement financier au lieu de verser immédiatement le montant à la commune.

LES OUPS :

La démission de l'Adjoint aux Finances où il apparaît en filigrane qu'il ne veut plus cautionner, voir être complice, de certaines pratiques du Maire.

Et que dire sur les commentaires acerbes du Maire sur cette démission que par courtoisie vis-à-vis d'Yvan LECLERC, nous nous abstenons de publier.

Il aurait pourtant été normal de le remercier pour le travail effectué pendant leur collaboration de 17 ans.

ATTENTION DANGER

Le dernier arrêté en date concernant l'interdiction de circulation dans la partie comprise entre l'allée du Bois et la rue de la Voivre a été signé le 26 décembre 2018. (voir arrêté en cliquant ici [Arrete du 26 decembre 2018.pdf](#))

Et que peut-on y lire ? Qu'il faut interdire aux véhicules de passer sur cette portion de route longue de 100m, large et sécurisée. Et donc en réalité uniquement obliger les automobilistes à traverser la Voivre afin qu'ils n'empruntent pas l'Allée du Bois pour rejoindre la route du Saut le Cerf.

Et pour quel motif ? Il est mentionné sur cet arrêté qu'il existe des risques géomorphologiques, donc de possibles glissements de terrains !

A cet endroit ? On nous l'avait caché ? Les entreprises et habitations du lotissement des Abbesses sont elles danger ?

Alors quand on lit cela FAUT-IL EN RIRE OU EN PLEURER ?

Que ne faut-il pas faire pour justifier la fermeture d'une voie publique.

Et qu'en pensera le juge, si l'on en croit la jurisprudence ?

Voir également plus bas, après les comptes rendus du conseil municipal des 28 novembre et 22 décembre, l'intervention d'André Colin lors de la réunion qu'il a organisée à ce sujet le 12 novembre 2018.

AFFAIRE A SUIVRE

La Présidente

et les membres du bureau de l'Association

vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2019

et que cette année vous garde, ainsi que vos proches, en excellente santé.
